

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 JUILLET 2021**

| Membres | | | | | | | | | Date de convocation | |
|---------------|----|------------|----|----------|---|----------|---|----------|---------------------|----------|
| En exercice : | 11 | Présents : | 11 | Excusé : | 0 | Absent : | 0 | Votant : | 11 | 29/06/21 |

L'an deux mille vingt et un le mardi 6 juillet à 18H30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Alban VOSSION, Batiste FAVIER, Thomas ROLLET et Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme Céline JACQUOT

1) DEMISSION ET ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire transmet au conseil l'accord du préfet pour la démission des élus afin de voter les nouveaux adjoints. Le conseil procède aux élections des adjoints.

Secrétaire : Bernard LAPIERRE

Assesseurs : Isabelle BERGER et Pierre LANEYRIE

Ont été élu :

- 1^{ère} adjoint, avec 1 vote blanc et 10 voix pour Alban VOSSION
- 2^{ème} adjoint, avec 1 vote blanc et 10 voix pour Claude BOURDON
- 3^{ème} adjoint, avec 1 vote blanc et 10 voix pour Gianni FERRO

2) DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS ET CONSEILLER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux délégations des fonctions et signatures consenties par le maire aux différents adjoints lors d'une réunion entre les personnes concernées.

3) MBA : FIXATION DES ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021 RELATIVE A LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire explique que la MBA a été contrôlée par la Chambre Régionale des Comptes, cette dernière a observé que chaque commune doit délibérer annuellement du montant d'attribution de compensation qui résulte de la petite enfance. En effet, les enfants de la commune allant en crèches sur MACON génèrent un coût. A titre indicatif, pour cette année cela représente, pour SOLUTRE-POUILLY, 209 heures pour un montant de 342,76 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'attribution de compensation 2021 relative à la compétence Petite Enfance.

4) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE ENTRE MBA ET LA COMMUNE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES OUVRAGES BASSIN GEMAPI (bassins de rétention)

La compétence de l'eau et de l'assainissement ainsi que la compétence de la gestion des eaux urbaines et pluviales appartiennent à MBA. A la dissolution des syndicats, les bassins d'orages ont été pris pour les eaux pluviales, l'entretien leur en est aussi imparti, si ce n'est que MBA a sollicité les communes afin que les agents communaux continuent à entretenir ces bassins. Par conséquent, une convention pour indemnisation de MBA est redistribuée à la commune pour pallier aux heures effectuées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention de mise à disposition individuelle entre MBA et la commune pour l'entretien des espaces verts des ouvrages bassin GEMAPI.

5) REFORME DE L'EXONERATION DE 2 ANS DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)

La taxe foncière sur les bâties est exonérée pour les deux années à venir, mais le conseil a la possibilité de suspendre cette exonération et délibérer sur le taux de cette taxe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisi de ne pas réformer cette exonération.

6) MODIFICATION DELIBERATION RIFSSEP POUR OUVERTURE AUX AGENTS CONTRACTUELS

La délibération à laquelle, le conseil a déjà délibéré concernant la prime RIFSSEP n'est valable uniquement pour les employés communaux fonctionnaires. Aussi il faut à nouveau délibérer concernant les employés contractuels, comme notre nouvel agent d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde cette prime RIFSSEP à Damien MAZUÉ .

7) CONTRAT DE REEQUIPEMENT DU SITE D'ESCALADE DE SOLUTRE POUR 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le contrat de rééquipement des voies d'escalades et s'accorde le choix de prendre un arrêté concernant les 2 voies en difficultés, en fonction de la rencontre avec la personne habilitée à faire cet entretien.

8) PROJET DE LOCAL A ORDURES MENAGERES DANS LE BOURG DE SOLUTRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le choix d'une étude de faisabilité pour des travaux d'isolation du local existant ou de la construction d'un local.

9) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Préfet nous fait savoir que les tempêtes de ces derniers temps ne sont pas prises en compte comme catastrophes naturelles.

La commune bénéficie actuellement du service d'un conseiller en énergie partagé SYDESL en la personne de M. Bernard PETIT. A ce titre, le SYDESL va proposer à la commune le co-financement d'une étude énergétique du bâtiment communal Mairie-Ecole, dans le cadre du programme d'Aide des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE). Un projet de convention de partenariat entre le SYDESL et la commune sera prochainement proposé.

Des circuits avec mini-bus et guide touristique sont prévus entre le 16 juillet et le 17 août, pour faire visiter les communes en périphérie de la roche de Solutré.

La commune offre pour cadeau de départ en retraite à Monsieur Jacky MONTERET, une croisière pour deux avec repas sur le bateau entre Pont-de-Vaux et Tournus.

Nous remercions tous les participants des tables rondes sur le Centre de Loisirs de la Grange du Bois, la commission Grand Site, après une réunion se laisse un temps de réflexion afin de débattre à la rentrée des suites à donner à ce site

Suite à la dernière réunion du SIVOS, il a été établi des fiches de poste pour le personnel ainsi qu'un règlement intérieur concernant le bus de ramassage scolaire et la cantine.

Lundi 5 juillet a eu lieu la remise des dictionnaires aux élèves du CM2 qui partent au collège

Monsieur Claude BOURDON suit de son mieux les artisans pour que les travaux de la cantine soient réalisés dans les temps.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

| | | | |
|-----------------------|--|-----------------|--------|
| LAPIERRE Jean-Claude | | ROLLET Thomas | Excusé |
| BOURDON Claude | | BERGER Isabelle | |
| FERRO Gianni | | VOSSION Alban | |
| LAPIERRE Bernard | | Céline JACQUOT | |
| LANEYRIE Pierre | | Batiste FAVIER | |
| TROUILLET Marie-Agnès | | | |

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

| | | | |
|----------|---|----------|---|
| 2021/034 | Election des adjoints au Maire | 2021/038 | Mise à jour de la délibération du RIFSSEP |
| 2021/035 | Adoption du rapport sur les attributions de compensation 2021 pour la compétence petite enfance | 2021/039 | Contrat de rééquipement du site naturel d'escalade de SOLUTRE 2021 |
| 2021/036 | Délégations de fonction et de signature consenties par le Maire aux adjoints et conseillers | 2021/040 | Accord pour le choix d'une étude de faisabilité pour des travaux d'isolation du local à ordures ménagères du bourg de SOLUTRE |
| 2021/037 | Réforme exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TPFB) | | |

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 7 Septembre 2021 à 18H30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h38.